

*Vous êtes les membres de l'équipe d'un musée qui organise une exposition sur l'influence du modèle britannique en France et dans les colonies d'Amérique du Nord. Vous avez la responsabilité d'une salle de l'exposition. Pour la réaliser vous devez consulter les documents et répondre aux questions. Ensuite, il vous faudra trouver des objets ou des images significatives de ce que vous voulez expliquer. Il ne restera plus qu'à organiser l'exposition et à enregistrer les commentaires correspondant à chacune des œuvres exposées pour un audioguide. Celui-ci devra indiquer et expliquer aux visiteurs certaines notions ci-dessous en fonction des œuvres mises en avant : Absolutisme/monarchie absolue, Anglicans, Colonies, Constitution, Lumières, Monarchie parlementaire, Parlement, Régime présidentiel, Séparation des pouvoirs, Suffrage censitaire .*

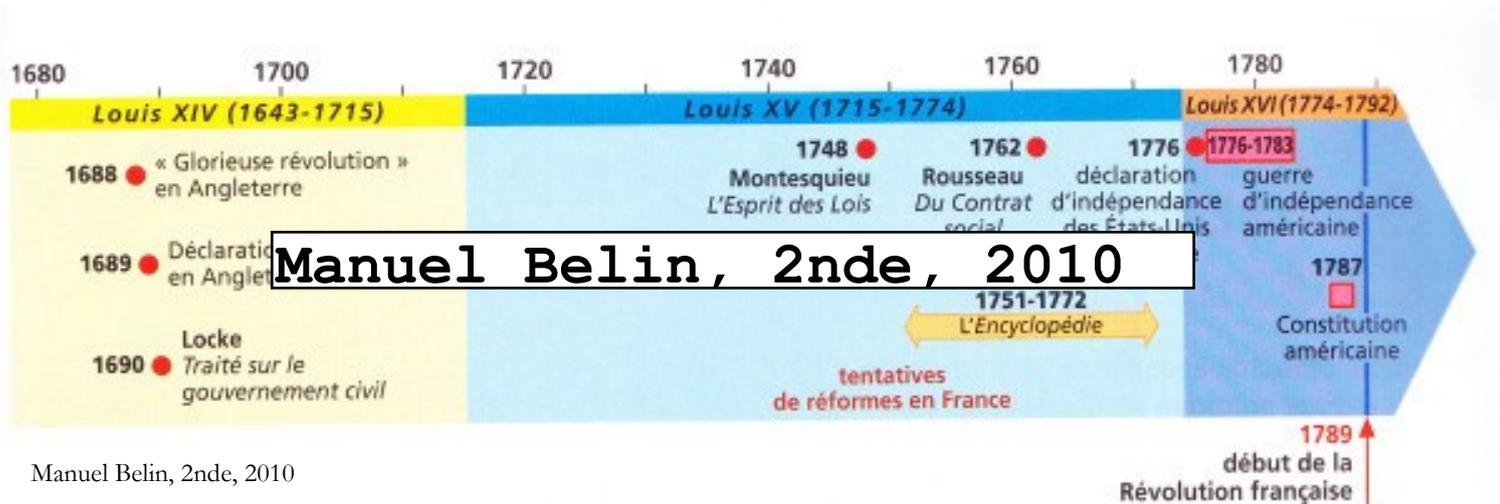


Louis Michel van Loo (1707–1771)  
(after), National Trust, Ickworth

*L'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières, à partir la vie d'Helvétius (1715-1771)*

## Contextualisation :

Les Lumières sont un mouvement culturel, philosophique, littéraire et intellectuel qui émerge dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. avant de se développer dans toute l'Europe, notamment en France, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les membres de ce mouvement se voyaient comme une élite avancée œuvrant pour un progrès du monde, combattant l'irrationnel, l'arbitraire, l'obscurantisme et la superstition des siècles passés.



Manuel Belin, 2nde, 2010

## Consignes

Qu'admirent les philosophes dans le système britannique ?

Quels philosophes ont écrit sur l'organisation des pouvoirs ? Quelles sont leurs réflexions sur ce sujet ?

Quelle autre pratique influence le monde des philosophes au XVIII<sup>e</sup> ?

Quelles sont les réactions face au modèle britannique ?

## Éléments de biographie :

Né à Paris et fils du premier médecin de la reine Marie Leszczyńska, femme de Louis XV, Helvétius achète en 1738 une charge de fermier général qui lui rapporte bientôt 300 000 livres de revenus par an. Fortuné, il se consacre à l'étude, soutient matériellement ses amis philosophes et fréquente en particulier Montesquieu, Buffon et Voltaire. Renonçant à sa charge en 1750, il épouse l'année suivante Mme de Ligniville d'Autricourt, femme d'esprit dont le salon parisien attire les esprits éclairés de l'époque. Helvétius se retire progressivement dans sa propriété de Voré (Perche) et partage son activité entre l'étude, la création d'une manufacture, la rédaction d'écrits et ses séjours parisiens.

Ses premiers écrits de poésie et de mathématiques n'ayant eu aucun succès, il s'était dès 1749 tourné vers la philosophie. En relation avec les auteurs de l'*Encyclopédie*, il se fait connaître en 1758 avec la publication de son ouvrage intitulé *De l'esprit*, influencé par Condillac et plus encore par Locke. Critiqué par le dauphin Louis, fils de Louis XV, et condamné par la Sorbonne, il voit son premier ouvrage brûlé en public et est contraint de se rétracter. Helvétius voyage, visite l'Angleterre en 1764 et se rend auprès de Frédéric II à Berlin en 1765 à l'invitation de celui-ci.

D'après Yves SUAUDEAU, « **HELVÉTIUS CLAUDE ADRIEN -(1715-1771)** », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]

## Documents :



Léon Defrance, *À l'égide de Minerve*, huile sur toile, Dijon, Musées des Beaux-Arts.



<https://view.genial.ly/5ccf138e49e43a0f6a9caf7b/interactive-content-image-interactive>

## B

Il est clair, dès lors, que la monarchie absolue, considérée par certains comme le seul gouvernement au monde, est en fait incompatible avec la société civile [...]. La grande fin pour laquelle les hommes entrent en société, c'est de jouir de leurs biens dans la paix et la sécurité. Or, dans tous les États, la première et fondamentale loi positive est celle qui établit le pouvoir législatif [...]. Et aucun édit, quelle que soit sa forme ou la puissance qui l'appuie, n'a la force obligatoire d'une loi s'il n'est approuvé par le pouvoir législatif, choisi et désigné par le peuple [...]. Il ne peut y avoir qu'un seul pouvoir suprême : le pouvoir législatif, auquel tous les autres sont et doivent être subordonnés. Toutefois, le peuple conserve toujours le pouvoir suprême de dissoudre ou de changer la législature, quand il s'aperçoit que celle-ci agit de manière contraire à la mission qui lui a été confiée.

John Locke, *Essai sur le gouvernement civil*, 1690

**C**

*Etablissement de la nouvelle Philosophie.  
Notre Berceau fut un Caffé.*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vogue des cafés se répand à Paris. Ce sont des lieux de réunion où s'échangent des idées audacieuses, critiques et réformatrices. L'actualité philosophique et littéraire y est vivement discutée. Les cafés les plus connus sont le Procope, le Gradot, le Laurent ou la Régence. C'est au café de la Régence, au Palais-Royal, que Diderot fait se rencontrer les deux personnages du *Neveu de Rameau*.

(source : Bnf)

**D**

Intérieur d'un coffee-house londonien au XVII<sup>e</sup> siècle, à droite un groupe d'hommes est assis et lit les journaux.

Vers 1690-1700, British Museum.

**E**

Lettre d'Helvétius à M Servan, avocat général au Parlement de Grenoble, 19/12/1784.

Monsieur,

J'ay visité l'Angleterre, et j'ay été très content de ma visite. C'est pour un homme tel que vous un voyage presque nécessaire; vous y verrez des hommes éclairés et des peuples heureux, un gouvernement où toutes les passions sont en jeu, où toutes se contrebalancent, et où le repos naît de l'équilibre de leurs forces, et cette espèce de repos n'est pas comme en Espagne l'effet de l'engourdissement. Par la forme de l'Etat, tout jusqu'aux vices est avantageux à l'Angleterre. Est-il possible que ce gouvernement subsiste longtemps dans cet état? Je n'en sais rien, et dans une lettre on ne peut entrer à cet égard dans aucun détail. Ce que je veux, c'est vous inspirer le désir de faire un voyage à Londres. L'amitié que vous me témoignez dans votre lettre' me touche infiniment. d On m'accuse, et je le crois, d'avoir un peu désabusé des vertus humaines, mais l'on se trompe celui-là est vertueux qui trouve son bonheur dans la félicité d'autrui, et dans la gloire de la lui procurer. Si l'intérêt n'était pas notre unique moteur, où en seriez-vous, vous autres magistrats? Comment donner des lois qui assurassent le bonheur public? sur quel fondement les établir? Vous en avez maintenant un sûr, c'est de lier l'intérêt particulier à l'intérêt public.

## E

### De la constitution d'Angleterre

Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil. Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger, et l'autre simplement la puissance exécutive de l'État. La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyenne puisse pas craindre un autre citoyen. Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutive. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs: celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré, parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième.

Montesquieu, *L'esprit des lois*, livre XI, chapitre VI, 1748

## F



*La prospection*, William Hogarth, 1755, Sir John Soane's Museum, Londres

Ce tableau provient d'une série intitulée « Humeurs électorales » qui décrit la manipulation des élections anglaises. Des agents distribuent de l'argent pour leurs partis respectifs dans les mains d'un propriétaire foncier, qui, après avoir pris tout ce qu'il peut, votera peut-être consciencieusement pour le plus dépensier. Sur l'enseigne est représenté Punch avec son gros ventre et son long nez qui distribue de l'argent qu'il transporte dans une brouette.

## G

Au cours des débats politiques survenus à Genève au début du XVIIIe siècle, le modèle anglais est une référence courante dans l'analyse de la Constitution genevoise bien avant les ouvrages de Voltaire et de Montesquieu. En effet, la découverte de l'Angleterre n'est pas un acquis du XVIIIe siècle, mais remonte à la fin du XVIIe, et plus particulièrement à l'activité inlassable des journaux français publiés en Hollande qui font connaître au grand public la production littéraire anglaise et ses traductions françaises. On peut commencer par rappeler que dans les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*, Rousseau n'adoucit en rien l'aigreur et le ton méprisant qu'il prend quand il déplore le mauvais usage que le peuple anglais fait de sa liberté. En conseillant aux Polonais le Système des diètes et des diétines, il parle sans réticences de «la négligence, l'incurie, et j'ose dire la stupidité de la nation anglaise, qui, après avoir armé ses députés de la suprême puissance, n'y ajoute aucun frein pour régler l'usage qu'ils en feront pendant sept ans entiers que dure leur commission». Rien n'a donc changé par rapport au jugement du *Contrat social*.

Gabriella Silvestrini. « Genève, Rousseau et le modèle politique anglais », *Revue suisse d'histoire*, n°55, 2005